



POLICE DES VOIES COMMUNALES

REGLEMENTATION STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE DE LA RUE PASTEUR

Le Maire de SAINT GERMAIN LAVAL,
Vu le code de la route ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Considérant que suite à l'incendie qui s'est déclaré le 23 octobre 2020 au carrefour de la RD n°1 et RD n°8, pour sécuriser le secteur pendant le chantier de démolition du bâtiment sis 15/29 Route de Roanne le lundi 25 octobre 2021, il y a lieu de réglementer provisoirement le stationnement sur une partie de la Rue Pasteur.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le lundi 25 octobre 2021, le stationnement sera interdit :

Rue Pasteur sur les emplacements de stationnement en épi au début de la Rue Pasteur dans le sens RD 1/Rue Denfert Rochereau

Article 2 : La signalisation appropriée sera installée.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et transmis à :

- M. le Major de la Brigade de Gendarmerie
- M. le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers
- Département de la Loire

L'Information sera relatée sur le site internet de la Commune : www.st-germain-laval.com

A ST GERMAIN LAVAL, le 20 octobre 2021

Le Maire,

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte
compte tenu de sa publication le : 20 octobre 2021
le Maire,*

Jean-Claude RAYMOND

Jean-Claude RAYMOND.